

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 16 octobre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

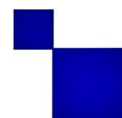
M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Labbé donnant pouvoir à Mme Lecroq
M. Monot donnant pouvoir à Mme Thibault
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Saïd-Anzum donnant pouvoir à M. Constant
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Martin S.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Duprey, M. Bluteau, M. Monany, Mme Ségura



Délibération n° 05-05 du 16 octobre 2025

ADHÉSION DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS AUX ASSOCIATIONS FNCCR ET AMORCE

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les délibérations du conseil départemental n°2021-VII-32 du 8 juillet 2021 et de la commission permanente n°III du 16 mai 2024 relative notamment à la désignation de représentant à l'association Amorce,

Vu les statuts des associations FNCCR et Amorce,

Vu les appels à cotisation des associations FNCCR et Amorce pour l'année 2025,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE l'adhésion annuelle et reconductible pour une durée de cinq ans (2025-2029) du Département à la FNCCR pour la compétence Cycle de l'eau ;

- APPROUVE les statuts de l'association FNCCR, ci-annexés ;

- VERSE la cotisation du Département d'un montant de 4 200 euros à la FNCCR au titre de l'année 2025 ;

- DÉSIGNE M. Bélaïde Bedreddine, vice-président du Conseil départemental, pour représenter le Département à l'assemblée générale des membres de l'association FNCCR ;

- APPROUVE l'adhésion annuelle et reconductible pour une durée de cinq ans (2025-2029) du Département à l'association Amorce pour la compétence Eau ;

- APPROUVE les statuts de l'association AMORCE, ci-annexés ;



- VERSE la cotisation du Département d'un montant de 3 015,45 euros à Amorce au titre de l'année 2025 ;

- CHARGE M. le Président du Conseil départemental de signer tous les documents afférents à ces deux adhésions au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.